

DECLARATION D'INCORPORATION

Déclaration d'incorporation CE pour l'incorporation d'une quasi-machine au sens de la directive Machines 2006/42/CE (annexe II, partie 1, section B) ;

Fabricant et interlocuteur pour la documentation : TENTE SAS
11 rue de l'Orme Brisé, ZI Pringy - 77986 St Fargeau Ponthierry France
Téléphone : +33 (0) 1 60 65 23 00 | Fax : +33 (0) 1 60 65 23 40

Produit : Roue motorisée E-Drive optima
Année de construction : 2022

Présérie, numéros :	Série, numéros :
Moteur : de AOA 1006113 à AOA 1006139 + AOA 10006140 à AOA10006147	Moteur : 67AOA2000001 et postérieurs
Poignée : de 42 AOA 0000272 à 42 AOA 0000633	Poignée : 49AOA2000001 et postérieurs

Nous attestons par la présente que le produit susmentionné est conforme aux exigences essentielles de sécurité et de santé énoncées ci-après selon l'annexe I de la directive CE relative aux machines 2006/42/CE.

La documentation technique pertinente a été constituée conformément à l'annexe VII, partie B de la directive CE relative aux machines 2006/42/CE. Nous nous engageons à la transmettre aux autorités à la suite d'une demande dûment motivée dans un délai raisonnable. La documentation est alors transmise sous forme électronique.

Notre quasi-machine ne doit pas être mise en service avant que la machine dans laquelle elle doit être incorporée ait été le cas échéant déclarée conforme aux dispositions de la directive CE relative aux machines.

Toute modification effectuée sans notre accord préalable entraîne la caducité de la présente déclaration.

Directives appliquées :

Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte) 2006/42/CE.

Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.

Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 concernant le rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.

Normes appliquées :

DIN EN ISO 12100 (Mars 2011)

Sécurité des machines - Principes généraux de conception - Appréciation du risque et réduction du risque (ISO 12100 : 2010)

DIN 60204-1 (Juin 2007)

Sécurité des machines – Equipement électrique des machines – Partie 1 : Règles générales (CEI 60204 – 1 : 2005, modifiée)

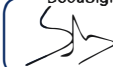
DIN EN 61000-6-2 :

Compatibilité électromagnétique (CEM)- Partie 6-2 : Normes génériques - Immunité pour les environnements industriels (CEI 61000-6-2 : 2019/02)

DIN EN 61000-6-3 : 2007- Compatibilité électromagnétique (CEM)- Partie 6-3 : Normes génériques - Norme sur l'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère (CEI 61000-6-3 : 2007/03 + A1 : 2011/08).

Pringy le 30/10/2022
TENTE SAS

Axel SCHOPPHOFF, PDG

DocuSigned by:

BBC0DD64EE414E9